



Fiche Déontologie Arbitre

Serment de l'Arbitre aux Jeux Olympiques : « *Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité.* »

1. Connaître avec précision et appliquer, avec, discernement les règles et règlements.
2. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive, tant dans le comportement que dans le domaine vestimentaire.
3. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions.
4. Se former en permanence pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement.
5. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, tenue vestimentaire et équipement appropriés, ponctualité, disponibilité, etc.).
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (organismes, entraîneurs, compétiteurs, spectateurs, médias, officiels, etc.).
7. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération induue, ...).
8. Se tient à la disposition du DT du début de la compétition à la fin de la compétition, avec accord du référent arbitrage.
9. Ne pas cumuler ses fonctions avec aucune autre activité dans le tournoi, telle que membre du Directoire technique, capitaine d'équipe, entraîneur, etc...
10. Appliquer son devoir de réserve relatif à son statut et ses responsabilités, envers les instances sportives, ses pairs, les clubs dans le cadre des compétitions, les équipes de France pendant toute la durée des déplacements officiels, ou lors de toute communication à caractère public.